

DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION

Plan de financement

Dans le cadre de la sécurisation de son patrimoine et de sa tranquillité publique, la ville de Seyssins souhaite procéder à l'installation d'un système de vidéoprotection.

Le coût estimatif des travaux de la phase 1 d'installation du dispositif est de **241 735,39€ HT** (290 082,47€ € TTC). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel		
Financements	Taux / montant total opération	Montants
DETR (attribution notifiée)	21,58%	52 174€
FIPD	30%	72 520€
Région Auvergne- Rhône-Alpes	18,08%	43 694€
Département de l'Isère	8,27%	20 000€
Département de l'Isère – bonus caméra dépose collégiens <i>Collège Marc-Sangnier</i>	2,07%	5 000€
TOTAL recettes	80%	193 388€
Autofinancement commune	20 %	48 347,39€
TOTAL recettes	100%	241 735,39€